



SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Auch, le 22 mars 2012

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## MAINTIEN DES MESURES VIGIPIRATE MISES EN OEUVRE DANS LE GERS

Sur instruction du Président de la République de rehausser le niveau du plan Vigipirate dans les départements de la région Midi-Pyrénées, Etienne Guéprat, Préfet du Gers, a mis en œuvre dès le 20 mars au matin, les dispositions suivantes :

- des mesures de surveillance et de protection sont mises en œuvre sur les principaux établissements confessionnels ;
- les établissements scolaires publics et privés font l'objet d'une surveillance statique à l'entrée et à la sortie des élèves ;
- les transports en commun (la gare SNCF et la gare routière d'Auch) font l'objet de mesures de contrôles spécifiques (contrôle des passagers et des bagages) ;
- un filtrage des accès à la préfecture (contrôle d'identité et ouverture des sacs), dans les sous-préfectures et dans l'ensemble des services de l'Etat, un appel à la vigilance a été adressé aux principales collectivités du département ;
- le rappel des consignes de sécurité aux sites SEVESO, aux centres commerciaux ;
- l'interdiction ou le report de manifestations rassemblant un grand nombre de personnes
- des réquisitions en vue de permettre aux forces de l'ordre de procéder à des contrôles d'identité et à l'ouverture des coffres des véhicules contrôlés ont été délivrées par le Parquet ;
- les services de police et de gendarmerie ont rappelé les personnels en congés ou en permission afin de renforcer les dispositifs opérationnels.

Etienne Guéprat a tenu aujourd'hui, deux réunions avec les responsables des forces de l'ordre, l'une à 9 h l'autre à 17 heures, afin d'évaluer les mesures de surveillance et de protection renforcées mises en œuvre localement dès la mise en place du plan Vigipirate le 20 mars. Monsieur le Préfet a précisé que ce plan est maintenu au niveau "ECARLATE".

Le principe de ne pas annuler les manifestations organisées dans un espace clos aux accès limités a été retenu. Le Préfet invite cependant les organisateurs à être vigilants et notamment, à signaler tout véhicule ou comportement suspects auprès des services de police et de gendarmerie.

En ce qui concerne la fête foraine de la ville d'Auch, M. le Préfet en concertation avec M. le Maire d'Auch, a décidé d'autoriser son ouverture le 23 mars à 16 heures 30 avec une surveillance adaptée assurée par la Police Nationale.

Une nouvelle évaluation de la situation sera faite demain à 9 heures.